

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR LOIC DOBLER, DEPUTE (PS), INTITULEE : « 100'000 FRANCS POUR UN MUSEE A LA GLOIRE DE L'ARMEE, VRAIMENT ? » (N° 3097)

Tout d'abord le Gouvernement tient à souligner que s'il était présent in corpore lors de la prise de drapeau du groupe vétérinaire et animaux 13 à Delémont en mai 2018 c'était parce qu'il s'agissait de la première de ce bataillon vétérinaire comptant des chevaux de la race Franches-Montagnes dont le canton est parrain.

S'agissant du musée de Saint-Imier, le Gouvernement s'étonne de lire que le futur espace muséal des troupes jurassiennes est qualifié de « musée à la gloire de l'armée ». Il tient à rappeler que ce lieu sera hébergé et géré par le Musée de Saint-Imier, institution financée par des fonds publics. Cette institution est par ailleurs membre du Réseau interjurassien des musées (RIM) et collabore fréquemment avec les musées jurassiens. Il partage avec eux la même approche scientifique et muséologique professionnelle.

En outre, un musée sur les troupes jurassiennes, du Moyen Âge à nos jours, répond à un besoin quant à l'enseignement et la diffusion de cette partie de l'histoire jurassienne. Le canton du Jura et le Jura bernois partagent une histoire et un patrimoine communs, qu'il est opportun de mettre en valeur sur l'ensemble de ce territoire.

Le soutien du canton du Jura au musée de Saint-Imier fait également écho à la participation du canton de Berne dans plusieurs institutions culturelles situées sur territoire jurassien. Le Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont ou la fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle bénéficient par exemple d'un soutien financier conséquent et annuel, du canton de Berne, témoignant de cette volonté des deux cantons de valoriser le patrimoine du Jura historique.

Aux questions posées, le Gouvernement répond ce qui suit :

1. Est-ce qu'une subvention de 100'000 francs en faveur de l'« Espace muséal des Troupes jurassiennes » a effectivement été accordée ?

Le Gouvernement a octroyé une aide financière unique de 100'000 francs à ce projet dans sa séance du 5 juin 2018, par le fonds d'utilité publique du Gouvernement. Il ne s'agit en aucun cas d'une subvention mais d'une contribution ponctuelle. Précisons encore que la part destinée aux soutiens culturels dans le fonds d'utilité publique du Gouvernement est alimentée par les bénéfices de la Loterie romande. Cette aide financière n'est donc pas issue du budget de l'Etat.

2. Si oui, est-ce que l'entier de la subvention a déjà été versé ? Cas échéant, le Gouvernement est-il prêt à revoir sa participation ?

Comme mentionné dans la circulaire sur les aides financières aux projets culturels, la pratique en vigueur est d'octroyer un acompte avant réalisation du projet. En l'occurrence, un montant de 33'000 francs a été versé en 2018 à cet égard. Le solde sera versé en deux parties, en 2019 et 2020, pour autant que le projet soit réalisé comme attendu et selon les mêmes critères que tout autre projet. Par ailleurs, les projets culturels sont soutenus en regard des principes de pertinence, de cohérence et d'opportunité. Le Gouvernement n'entend pas revoir sa participation pour les motifs évoqués.

Delémont, le 4 décembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt